



Achat d'u véhicule d'occasion

Par **gauth974**, le **04/02/2011** à **16:42**

Bonjour,

Je viens d'acheter une Fiat Punto d'occasion et une semaine après petite surprise au rendez vous.

Avec un CT presque vierge et de nombreuses factures, voilà une bonne affaire. Sauf qu'à mon premier jour de boulot, la voiture ne démarre pas.

Après l'avoir laissée en diagnostic chez un garagiste, il m'annonce un devis de 620 euros! La panne provenant d'un des 4 cylindres qui ne tourne pas du tout!!!

A l'achat, le vendeur m'assure qu'il s'agit d'un réglage de ralenti à effectué et ayant un bon rapport avec lui je le crois. Force est de constater qu'il y avait anguille sous roche...

De plus, mon garagiste m'affirme que cette panne aurait du être signalée au CT d'origine (moins d'un mois) et que le contrôle anti-pollution n'aurait pas du être validé. Et cerise sur le gâteau, les roulements du train arrière sont morts, 2° motifs de refus du contrôle technique. Après en avoir informé le vendeur qui se défend évidemment de toute fraude au CT, et après qu'il m'ait gentiment envoyé sur les roses, je voulais avoir un appuis juridique pour lui réclamer les réparations, voire lui rendre le véhicule.

Dès lundi j'irai faire passer un CT volontaire (à mes frais évidemment) pour appuyer mes dires.

Merci de me faire partager vos connaissances en droit pour étayer mes démarches.

Par **Domil**, le **04/02/2011** à **16:55**

Il faut une expertise du véhicule pour prouver le vice caché et faire annuler la vente.